

NOUVELLE REGLEMENTATION

Comité Interministériel de la Sécurité
Routière du mercredi 13 février 2008.

« Les usagers qui sortent de leur véhicule en cas de panne ou d'accident sont **très exposés au risque d'accident**, car peu visibles. C'est tout particulièrement le cas sur autoroute. »

A l'instar de nombreux autres pays européens, le Comité Interministériel de la sécurité routière décide de rendre **obligatoire**, à compter du **1^{er} juillet 2008**, la présence dans tout véhicule d'un triangle de pré-signalisation et d'un gilet rétro-réfléchissant.

Le non respect de ces obligations sera passible, comme aujourd'hui en cas de non utilisation des feux de détresse, d'une **contravention de la quatrième classe**. »



KIT SECURITE AUTO

obligatoire dans chaque véhicule à compter du 1^{er} Juillet 2008

Gilet de signalisation Haute Visibilité
Conforme EN 471
Classe 2, CE.
Taille unique.

Triangle de pré-signalisation
Conforme ECE
réglement 27,
homologué CE

Housse de rangement
Fermeture par un cordon de serrage avec bloqueur.
Personnalisation possible.
Plan de montage du triangle et schéma des distances.

Réf du Kit : POCHE/AUTOORGE../46X15



Z.I. La Vaure - B.P. 20930
42290 SORBIERS
Site : www.t2s.fr



Tél. : +33 (0) 4 77 53 05 05
Fax : +33 (0) 4 77 53 42 94
E-mail : info@t2s.fr





CONDITIONNEMENT

Poids d'un kit	0,7 Kg.
Nombre de kits par cartons	30 unités.
Poids d'un carton	21 Kg.
Dimensions d'un carton (Haut. x Long. x larg.) en cm	45 x 30 x 40.
Poids d'une palette	960 Kits par palette, soit 32 cartons pour un poids total de 695 Kg.
Dimensions d'une palette (Haut. x Long. x larg.) en cm.	195 x 120 x 80.
Toutes nos palettes sont filmées individuellement.	